



Déclaration préalable à la réunion du 14 mai 2024 de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de conditions de travail de la DRIEAT IF

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,

Chers camarades,

Le 9 avril dernier, le gouvernement a lancé les concertations sur un projet de loi « Fonction Publique » portant sur la rémunération et les carrières. Cela n'est pas de nature à rassurer les agents après les sorties du ministre en charge de la Fonction Publique sur la levée « du tabou du licenciement » ou de « la fin de l'emploi à vie » des fonctionnaires...

C'est aussi une politique d'austérité qui sera menée, sans perspective d'augmentation des salaires en 2024. Nous reviendrons sur la question des salaires.

Cette année sera aussi celle de l'expérimentation de la semaine de 4 jours, sans réduction du temps de travail hebdomadaire, et avec des journées de 09h00 à 09h37 de travail selon la modalité choisie, à l'exception de la modalité qui verrait une semaine à cinq jours en alternance avec une semaine à 4 jours, seule modalité raisonnable en terme de travail journalier mais qui reviendrait à faire 35 heures sans RTT.

Comment peut-on croire qu'il soit possible, sans prendre de grands risques d'accidents du travail ou de trajet, d'enchaîner quatre journées à 09h00 de travail ou plus ?

Comment ose-t-on proposer aux agents des modalités qui les pénalisent non seulement en terme de perte de RTT, mais aussi en terme de perte de journées de congés annuels ?

La semaine de quatre jours sans réduction du temps de travail n'a pour l'heure que des inconvénients, et la CGT réaffirme sa revendication de la semaine de quatre jours avec réduction du temps de travail à 32 heures hebdomadaires, sans perte de salaire.

Au niveau de l'instance, l'ordre du jour de cette réunion est bien chargé et nous craignons de ne pas pouvoir venir à bout des 13 points à l'ordre du jour.

Nous vous rappelons la demande qu'avait faite la CGT de planifier une réunion de la FSSSCT de plus par an que ce qui était prévu par les textes. La santé et la sécurité au travail sont des priorités qui ne peuvent pas attendre et qui méritent une attention que ne permet pas un ordre du jour trop chargé.

Les risques psycho-sociaux, et plus largement les préoccupations des agents, vont être abordés dans plusieurs points à l'ordre du jour et il ressort, d'une part, que leurs problèmes de finances inquiètent celles et ceux qui s'adressent aux acteurs de prévention, et d'autre part qu'il est question de manque de reconnaissance, de charge mentale élevée, et de problèmes avec les encadrants.

Outre sa revendication plusieurs fois formulée concernant l'indispensable formation des encadrants, qui permettraient à ceux-ci de connaître le métier des agents placés sous leur autorité, et donc d'arrêter de charger la mule, et outre sa demande de création de nouveaux postes pour pouvoir alléger la charge de travail des agents, la CGT rappelle sa revendication d'une augmentation de la rémunération de 20 %, avec indexation des salaires sur l'inflation et le blocage des prix des produits de premières nécessité.

Nous ne voyons pas comment les agents pourraient travailler sereinement sans savoir s'ils vont réussir à arriver à la fin du mois sans s'endetter toujours un peu plus et sans savoir quelle nouvelle charge de travail on va bien pouvoir leur trouver ou leur inventer.

Au sujet de la paye, plusieurs agents nous ont fait part de problèmes de moins ou de trop perçus qui semblent difficiles à régler.

La CGT demande qu'une attention particulière soit portée à ces problèmes et que des explications claires soient données aux agents. Plus que tout autre chose c'est le manque d'information et d'explications qui suscite l'incompréhension et le sentiment d'injustice de ces agents quand on vient leur réclamer un trop perçu, alors qu'ils n'ont pas été payés pendant deux mois ou qu'on les a payés à demi-traitement de manière injustifiée pendant un trimestre.

Il apparaît dans le registre SST des signalements sur les problèmes de chauffage que nous avons abordé dans d'autres instances.

Nous souhaiterions un point sur les démarches entreprises par la DRIEAT IF à ce sujet auprès de ses bailleurs, à aborder dans le point sur le registre de signalement ou en questions diverses.

En ce qui concerne le point sur la modification de l'article 12 du RARTT sous réserve d'une modification de l'arrêté ministériel relatif aux astreintes et qui étend les possibilités de recours à celles-ci, nous avons été plusieurs fois échaudés par des mises en applications anticipées de textes réglementaires qui ne sont au final jamais sortis.

Pour la CGT, il convient de ne pas mettre la charrue avant les bœufs et d'attendre la publication officielle de l'arrêté ministériel. Dans le cas particulier des jeux olympiques et des astreintes qui y sont liées, nous avons demandé il y a quelque temps déjà des textes réglementaires encadrant ces astreintes et les heures supplémentaires qui seront sans nul doute imposées aux agents, et il nous a été répondu que les textes existants suffisaient.

Nous considérons alors que si le ministère est en retard sur l'adaptation de ses arrêtés ministériels, alors qu'il s'est fait fort d'appliquer les textes existants, il n'appartient pas aux représentants du personnel de la DRIEAT IF d'aider par anticipation l'administration à rattraper ses erreurs et à imposer des astreintes aux agents, et ce d'autant plus que nous revendiquons les astreintes sur base du volontariat et non imposées, et que certains sujets comme les astreintes « dortoir » pour les agents d'exploitation ne nous sont pas exposés même pour simple information.

Pour conclure sur une note positive, et puisque la CGT a demandé à plusieurs reprises dans le passé à ce que le DUERP obsolète de la DRIEAT IF soit mis à jour, nous savons gré à l'administration de la démarche entreprise en ce sens.

Merci de votre écoute

Les élus CGT à la FSSCT de la DRIEAT IF